

petite, est en dessous du rendement normal. Toutefois ces chiffres ne montrent pas la diminution de l'espèce dite sockeye qui est la meilleure pour la conserve, étant donné que le total a été augmenté du fait que l'on a mis en conserve une plus grande quantité d'autres espèces que lorsque le sockeye était en abondance. Voici les différentes variétés de saumon mis en conserve dans la région du Fraser :

Sockeye	16,849
Saumoneaux rouges	15,192
Saumoneaux blancs et roses..	24,853
Chums	86,215
Roses	18,388
Cohoes	40,111
A dos bleu et à tête d'acier..	4,395

Or il y a de quoi s'alarmer de voir la décroissance d'une industrie aussi importante que celle de la pêche au saumon, et je crois qu'il serait bon pour le ministre de la Marine et des Pêcheries de s'occuper très sérieusement de la question.

Il y a une chose touchant les pêcheries de la Colombie-Anglaise dont, à mon avis, le ministre devrait s'occuper. Je veux dire que la grande majorité des permis de pêche dans la province sont donnés à des Japonais et presque tous les autres à des étrangers tels qu'Autrichiens, Grecs, Norvégiens, Suédois, etc. Je vais donner quelques chiffres à ce sujet. Voici une lettre que j'ai reçue d'un des fonctionnaires du département des Pêcheries en date du 6 janvier 1919 :

Il est absolument vrai qu'en ce qui concerne la pêche au rets fixe, les Japonais détiennent la majorité des permis. Par exemple sur le Fraser, pendant la saison qui vient de finir, il y avait 473 blancs, 86 Indiens et 1,023 Japonais.

En 1917, il y avait 834 blancs, 272 Indiens et 1,521 Japonais. En 1916, il y avait 605 blancs, 198 Indiens et 1,437 Japonais. Dans le nord de la province, où, en 1918, il a été délivré 2,216 permis pour la pêche au rets, les Japonais en avaient 1,211. Pour la pêche au saumon, les Japonais n'obtiennent que des permis de rets fixes, et pas un seul permis de filets trainants ou de seines n'a été délivré à des gens de cette nationalité. Il est vrai que certains blancs, détenteurs de permis de seines emploient des Japonais pour faire ce genre de pêche, mais c'est là une chose sur laquelle le département n'a aucun contrôle. Il est vrai aussi que certains Japonais agissaient comme acheteurs de saumon sur le Fraser pour le compte de maisons américaines, ce que nous ne pouvons pas non plus empêcher.

Je n'ai rien à dire contre les Japonais, mais je ne crois pas qu'il soit raisonnable que ces gens-là qui sont étrangers détiennent la majorité des permis. Peut-être cela ne paraît-il pas très important pour mes honorables collègues, mais je leur certifie le contraire, au point de vue de la Colombie-Anglaise tout au moins. Quand vous constaterez que dans une année normale les

gages payés aux pêcheurs du Fraser représentent environ un million de dollars et lorsque vous voyez que la majeure partie de ce million s'en va chez les étrangers, vous devez comprendre qu'il faut trouver un moyen de remédier à cet état de choses.

L'hon. sir SAM HUGHES: Ne pourrait-on pas les remplacer par des blancs?

M. McQUARRIE: Malheureusement, le blanc ne saurait concurrencer les Orientaux en matière de pêche, et cela parce que leur genre de vie est tout à fait différent. Le Japonais vit bien plus économiquement que le blanc. Les Japonais sont de bons pêcheurs et il y a un nombre de blancs qui sont aussi bons pêcheurs qu'eux, mais ils ne sauraient concurrencer les Japonais. Voilà bien trente ans, que j'étudie cette situation et j'ai vu croître d'année en année cette concurrence japonaise qui menace nos pêcheries et aujourd'hui les Japonais ont le monopole de cette ressource naturelle. J'ai souvenance du temps où une bonne montaison ou migration de poisson était une source de prospérité pour ce pays; or, aujourd'hui, l'argent réalisé par les pêcheurs émigre du pays et c'est l'étranger et non pas le pays qui en bénéficie.

La commission internationale en question a été créée, parce que nos voisins du Sud ne faisaient absolument rien pour protéger le poisson. Nous avions bien des piscicultures, des saisons d'interdiction, bref, nous tentions bien tous nos efforts, mais sous la direction des esprits les plus avertis et les plus éclairés du ministère intéressé, afin de protéger le saumon; mais tout l'effort des Américains se bornait à la capture du poisson. De l'autre côté de la ligne on se servait de grands rets à poche ou de filets en forme de pièges, au moyen desquels on capturait des milliers de ces poissons qui, sans cela, seraient remontés aux lieux de frai dans le fleuve Fraser. Il est malheureux que ceux qui ont été chargés de la délimitation de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis dans le passé, n'aient pas tenu compte de ces circonstances. Cet état de choses est contre nature et l'on n'aurait pas dû en permettre l'existence. Quoi qu'il en soit, il existe, il se dresse devant nous, et maintenant, il y a cette commission internationale.

Si je fais allusion à cette commission, c'est que, au dire des journaux, elle a proposé que le nombre de permis sur le Fraser soit limité à 1,800. Jusqu'ici, obtenait un permis qui voulait. Or, si le nombre de permis est réduit à 1,800, allons-nous per-